



# CR de l'Arbitrage

## PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du :	mardi 26 septembre 2017
Présidence :	
Présents :	MM. DENIS Sébastien, TORRALBA Anthony, BARLIER Cyril, BERICH Pierre, BEAUCAMP Arnaud, CAUDAL Christian, MEUNIER Francis
Assiste :	
Excusés :	GUILLOCHIN Fabrice

### 1. POINT SUR LE GROUPE JAL et CANDIDATS JAL

Sébastien DENIS fait un rappel historique du projet JAL initialement défini en amont de la saison en cours et revient sur les échanges concernant le projet JAL de la dernière réunion de CRA du 11 septembre dernier.

A cette occasion il avait été fait état :

- D'une trop grande hétérogénéité dans les profils des candidats
- Une difficulté dans le temps, à suivre cet important effectif
- Une gestion compliquée des désignations au regard des nombreux paramètres liés aux caractéristiques des jeunes arbitres
- La valorisation des ETDA en les associant au suivi des candidats JAL

Ces éléments sont confirmés par les membres présents, bien que Pierre BERICH en charge des jeunes arbitres de la CDA 72 précise que l'ETDA de son département n'est pas encore complètement établie et qu'il craint un manque de personnes ressources pour l'accompagnement de ces arbitres.

Il lui est confirmé que la CRA mettra tout en œuvre pour accompagner les CDA volontaires dans la mise en place d'ETDA fonctionnelles avec des personnes ressources opérationnelles.

IL est confirmé l'organisation suivante avec présentation du tableau des effectifs :

- Groupe JAL « Elites – Promotionnels JAF » : **18 arbitres** désignations, observations, suivi : Gestion CRA – ETRA
- Groupe JAL « Non promotionnels JAF » : **10 arbitres** désignations, observations, suivi : Gestion CRA – ETRA
- Groupe Candidats JAL : **44 arbitres** désignations, observations, suivi : Gestion CDA – ETDA

Il est convenu que :

- Les observations pratiques des candidats JAL restent à la discrétion de chaque CDA. Cette liste de candidats propre à chaque CDA peut être amenée à évoluer en cours de saison (retrait ou ajout).
- Après officialisation de la réforme des championnats régionaux des catégories de jeunes effective pour la saison 2018-2019, la CRA communiquera à chaque CDA le nombre de candidats à présenter à l'examen JAL du 21 avril 2018.
- Le nombre de candidats à présenter à cet examen sera forcément inférieur au nombre actuel de candidats
- La priorité de la CRA reste de constituer un groupe JAL avec une majorité d'arbitres éligibles à l'examen fédéral JAF complété par des arbitres plus âgés mais avec des critères de motivation et d'aptitudes en adéquation avec les attentes de la CRA.

### **Attentes du profil JAL définies par la CRA :**

- Connaissances des lois du jeu, confirmées par un examen théorique
- disponibilité accrue de l'arbitre
- personnalité, comportement de l'arbitre
- Aptitudes aux tests physiques (niveau JAF)
- respect des tâches administratives
- présence aux stages et différents rassemblements proposés
- possession et maîtrise des moyens de communication comme Internet

### **Observateurs JAL :**

La CRA a établi une liste d'observateurs JAL (25 observateurs) susceptibles d'être désignés par la CRA pour les observations du groupe JAL dans sa globalité (JAL « Elites » et JAL). Ce groupe étant constitué de 29 arbitres avec une perspective de deux observations minimum sur la saison, certains observateurs seront peu utilisés dans le suivi de ces arbitres mais il est confirmé qu'ils peuvent être sollicités par les CDA pour l'observation des candidats JAL. L'ensemble de ces observations s'inscrit dans un projet global de suivi, de progression et de détection des jeunes arbitres.

Dans le cadre de la sélection des candidats JAL, chaque CDA reste décisionnaire quant au nombre et aux modalités d'observation permettant d'établir leur liste de candidats.

## **2. EXAMEN JAL et EXAMEN DE LIGUE SENIORS**

Après différents échanges, il en ressort une proposition de contenu pour les différents examens de ligue que la CRA a en charge d'organiser.

Cette proposition sera validée par la CRA lors d'une prochaine réunion et une circulaire des modalités d'examen sera communiquée.

### **Examen JAL :**

#### **1) Partie théorique :**

- Questionnaire type JAF
- Dissertation sur un sujet en lien avec l'arbitrage
- Rapport disciplinaire après visionnage d'une séquence vidéo

#### **2) Parcours technique :**

- Analyse des fondamentaux techniques attendus pour un arbitre du pôle JAL (Déplacements et courses, coup de sifflet, gestuel de l'arbitre, décisions et postures sur des faits de jeux)

#### **3) Entretien individuel :**

- Cet entretien a pour objectif de définir avec les candidats les objectifs fixés par la CRA d'un arbitre du pôle JAL pour s'assurer mutuellement de la compatibilité de ces attentes.

A l'issue de l'analyse des trois critères d'évaluation définis ci-dessus, la CRA communiquera aux candidats la liste des arbitres retenus pour l'obtention du titre de JAL pour la saison 2018-2019.

Les arbitres retenus seront convoqués aux sessions de tests physiques organisées par la CRA en amont de la saison 2018-2019, sachant que les attentes seront très proches des minima imposés par la CFA concernant la catégorie JAF.

## **Examen Seniors Ligue :**

### **1) Partie théorique :**

- Questionnaire mixte (QCM et Questions ouvertes). Il est précisé qu'il sera fourni à chaque CDA une base de données de QCM et de questions relatives aux lois du jeu dont les questions de l'examen seront forcément issues. L'objectif étant de s'assurer que les candidats ligue seniors disposent d'un minimum de connaissances théoriques en adéquation avec le niveau régional.
- Rapport disciplinaire après visionnage d'une séquence vidéo

### **2) Parcours technique :**

- Analyse des fondamentaux techniques attendus pour un arbitre de ligue (Déplacements et courses, coup de sifflet, gestuel de l'arbitre, décisions et postures sur des faits de jeux)

### **3) Exercice de mise en situation :**

- Mise en situation de match avec exercice de consignes aux assistants

Chaque épreuve citée ci-dessus fera l'objet d'une attribution de points avec des minima attendus pour chaque épreuve et une note globale minimale sera aussi demandée.

Les arbitres retenus seront convoqués aux sessions de tests physiques organisées par la CRA en amont de la saison 2018-2019, sachant que les attentes seront celle de la catégorie R3.

Il est aussi évoqué la mise en place d'un examen de ligue spécifique assistant qui sera proposé lors d'une prochaine réunion de CRA et dont les modalités d'examens seront similaires aux arbitres centraux avec néanmoins la spécificité du parcours technique. Il en sera de même pour le Futsal.

Le nombre de candidats proposés par chaque CDA pour chaque examen sera déterminé ultérieurement en fonction de la projection de la saison 2018-2019 étant entendu que si une CDA ne propose pas le nombre de candidats autorisés, il sera possible le cas échéant pour une autre CDA de venir majorer son effectif cible.

## **3. POINT SUR LES ETDA**

---

Un tour de table est effectué et il en ressort que les CDA 44, 49 et 85 sont opérationnelles pour cette saison et leur organigramme est établi. Le CTRA se charge de renvoyer à chaque CDA un tableau à compléter concernant la constitution des ETDA.

Comme évoqué précédemment il sera du ressort de la CRA de s'assurer que toutes les CDA soient dans un schéma similaire et opérationnel pour le bien fondé des arbitres. Des personnes ressources seront à la disposition pour faciliter si besoin cette mise en place.

Le Secrétaire de séance,  
S/Couvert du Président de la CRA

Sébastien DENIS